

Inter' Actions



Le village de Noël
jusqu'au 15 janvier dans le jardin public

Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
14	Le dossier
17	Vie communale
33	Enfance et jeunesse
38	Vie associative
39	Histoire et Patrimoine
40	Sèvre et Loire News
43	Autour de chez nous
47	Le coin détente
52	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie :
communication@mairie-laregrippiere.fr



L'AGENDA

JANVIER

- 13 - Soirée stand'up - Le St Jo'
- 14 - Les vœux du Maire
- 16 - Inscriptions club de l'espérance
- 18 - Conseil municipal
Début du recensement
- 23 - Assemblée générale du club de l'espérance

FÉVRIER

- 3 et 4 - Spectacle Les Amus'cadets
- 10 et 11 - Spectacle Les Amus'cadets
- 16, 17 et 18 - Spectacle Les Amus'cadets
- 17 - Soirée cabaret - Le St Jo'
- 22 - Conseil municipal

MARS

- 23 - Concert Phon'éthique - Le St Jo'
- 28 - Conseil municipal

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de mars - avril transmettez vos articles avant le 12 février par mail à :
communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés.
Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de la Regrippière

LE MOT DU MAIRE

Nous venons de vivre de belles fêtes de fin année animées au sein de la commune grâce notamment au dévouement de particuliers et l'implication des associations, ce qui confirme le dynamisme de la commune. Une mention spéciale aux bénévoles qui pendant de longues semaines ont fabriqué et imaginé le jardin de Noël et le traineau à partir de matériaux naturels et recyclés. Une belle preuve d'entraide qui permet de décorer la commune en complément des illuminations de Noël. Vous avez été nombreux à apprécier cette initiative.

En 2023, nous avons beaucoup travaillé sur la sécurisation des voiries, la gestion de l'eau, créé une police municipale et nous continuerons cette année sur ces axes. L'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) prévu pour 2025 et la loi sur le zéro artificialisation net nous imposent des réflexions et des choix stratégiques pour les années à venir. Nous vous tiendrons informés tout au long des évolutions par souci de transparence. L'implantation des éoliennes en fin d'année clôture un dossier commencé il y a plus d'une décennie. Le développement durable et des énergies renouvelables restent une priorité. Nous explorons le sens de l'histoire et toutes les pistes, elles sont multiples.

Nous basculons vers une année 2024 prometteuse. Nous inaugurerons le Skate Park au printemps et à l'automne le nouveau bâtiment de la périscolaire. Toujours plus de structures pour nos jeunes afin de leur apporter le plus de solutions possibles.

Avec les habitants du bas du bourg, nous réfléchissons dans les prochaines semaines à un nouvel aménagement des rues d'Anjou et des Fontaines ainsi que la renaturation du Chateau en collaboration avec le bureau d'étude Artelia. Un beau dossier en perspective !

Le dimanche 1^{er} septembre, la commune de La Regrippière accueillera avec plaisir les habitants de la communauté de communes pour une nouvelle édition du Vignoble à vélo. Cela sera la première fois pour nous et beaucoup d'associations et la municipalité se mobilisent d'ores et déjà pour ce bel événement et faire découvrir tous les atouts de notre commune.

2024 sera animée avec de nouvelles et belles manifestations afin de partager des beaux moments conviviaux. On vous promet des surprises, de l'interaction à commencer par une résidence d'artistes de cirque contemporains dès février et bien d'autres découvertes.

Nous continuerons d'être à votre écoute et j'espère vous retrouver pour les vœux de la municipalité le dimanche 14 janvier où nous pourrons échanger ensemble et se projeter sur cette nouvelle année.

Je vous souhaite au nom du conseil municipal, une belle année 2024, pour vos proches et vous-mêmes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

Le dix octobre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 28 septembre 2023

Nombre de membres : En exercice : 18

Présents : 11

Votants: 15

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Clothilde JOLIVET, Marie-Annick HERBRETEAU, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Vincent DUGUÉ, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Valérie CLÉRO, Cécilia FONTENEAU, Armelle DURAND,

Pouvoir : Mme CLÉRO Valérie a donné pouvoir à M EVIN P.

Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E

Mme BARON A. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.

M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Clothilde JOLIVET est désignée secrétaire de séance. Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 1er septembre 2023 :

- E 1097p 38 rue du Vignoble 2 440m2

Appartenant aux Consorts URVOY (demandé par Maître PENARD - VALLET) Parcelles situées en zone Ub et A.

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.

Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

ACQUISITION DE TERRAIN ROUTE DE LA TRANCHAIS

M le Maire propose aux conseillers municipaux l'acquisition du terrain de 85m2 route de la Tranchais pour la création d'un bassin de rétention. La chambre d'agriculture a estimé le prix d'achat à 1 000€ correspondant à l'achat du foncier, l'estimation de l'outil de production à l'équivalent (le végétal) et la perte de marge brute sur 2 ans.

La commune prendrait à sa charge les frais afférents au bornage, et autres frais dont les frais d'acte.

Sur proposition du Maire, et après discussion, les élus, à l'unanimité :

→ **Décident d'acquérir** la parcelle 357P d'une superficie de 85 m2 pour 1 000 €

→ **Décident** que les frais de bornage et frais d'acte seront à la charge de la commune.

→ **Donne pouvoir au Maire** (ou son adjoint délégué) pour signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition

DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES : CONTRAT DE LOCATION

Le boulanger qui fournit actuellement le distributeur de pain souhaite arrêter le contrat fin octobre.

La municipalité a reçu une proposition du boulanger au « Panetier Gourmand » demeurant à La Chaussaire.

Un contrat de location est proposé sur une durée de trois mois pour un coût de 250 € mensuel. Il est précisé que la commune lui offre le premier mois.

Après discussion, et sur proposition de M le Maire, les élus à l'unanimité :

→ **Autorisent M le Maire à signer le contrat de location sur 3 mois**

Le crédit sera inscrit au budget.

CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE – AVENANT MARCHÉ ADAPTÉ N° 2023-04

En séance du 1er décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 €.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.

Il y a des travaux en plus ou en moins pour la périscolaire :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT N°1 HT	TOTAL HT
5	EGDC	72 046.95	- 2 058.66 €	69 988.29 €
6	Evre Metal	24 929.12	2 146.28 €	27 075.40 €
TOTAL			87.62 €	

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2023-04 pour les travaux cités ci-dessus.

- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des différentes entreprises citées ci-dessus.

Le marché global s'élève à 1 530 208.03 € HT.

DIVERS

Hebdo Sèvre et Maine

La correspondante de presse qui intervient sur La Regrippière a décidé d'arrêter à compter de début octobre.

11 novembre

Cette année les commémorations du 11 novembre auront lieu à La Regrippière avec les communes de Vallet et Mouzillon.

Les membres de l'UNC seront accompagnés de pompiers, militaires... et des enfants des Conseils Municipaux d'Enfants.

Après l'office religieux célébré à l'église, les différents participants se rendront d'abord au cimetière avant de partir en défilé jusqu'à la salle des fêtes où sera offert un vin d'honneur.

Pour l'occasion d'anciens véhicules militaires suivront le défilé et seront exposés ensuite sur le parking de la salle.

En parallèle, des représentants de l'UNC interviendront dans les deux écoles, le mardi 7 novembre, auprès des élèves de CM.

Durant cette semaine précédant le 11 novembre, le drapeau de défilé des jeunes sera exposé sur le site du restaurant scolaire. En même temps les élèves seront invités à participer à une œuvre collective qui sera mise en valeur lors des cérémonies afin de renforcer le devoir de mémoire.

Des remises de décorations auront lieu lors de cette cérémonie au cimetière et à la salle de convivialité. Les personnes concernées sont : M AUBRON, M HOUSSIN, M DOUILLARD, M ROBAST et M BOITEAU.

Commission Finances

La prochaine commission finances aura lieu le 26 octobre à 18h30 à la mairie.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

La préfecture de Loire Atlantique organise le jeudi 12 octobre un exercice PPMS pour toutes les personnes présentes dans le département.

Commission électorales

La commission doit être renouvelée tous les 3 ans. Les nouveaux membres sont : Marie-Edith PETITEAU, Clothilde JOLIVET et Cindy PASQUEREAU.

Voirie

Plusieurs travaux ont été réalisés :

- mise en place d'un stop au niveau de la salle polyvalente
- création d'une ligne blanche dans le virage de la Gandonnière
- terrassement du futur terrain de Skate Park

Un chemin piétonnier va être créé au niveau des terrains de jeux en direction du nouveau lotissement. Il a été réfléchi à l'implantation ou non d'un merlon le long de celui-ci. Après réflexion, une haie bocagère sera d'abord installée.

La commission voirie devra réfléchir lors de sa prochaine réunion à la mise en place d'une zone 30 au niveau du Champ Oger, Champ Fleurie et la Pinaudière.

LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) : projet de la CCSL dans le cadre de la convention territoriale globale

Le projet doit être validé en bureau communautaire, quatre lieux sont retenus : Le Loroux Bottereau, Le Landreau, Vallet et La Regrippière.

Le nom choisi pour tous les lieux est « Papote et partage ».

L'ouverture est prévue au mois de janvier sauf pour notre commune qui devra attendre l'ouverture de la nouvelle périscolaire.

PEDT : Projet Educatif Territorial

Le thème de cette année est axée sur le développement durable. Une animation est prévue le 16 décembre à la salle polyvalente sur le fait maison avec la participation d'une intervenante qui animera deux ateliers pour les enfants.

Un pôle de tri va être installé dans les deux écoles pour inciter les enfants à récupérer les crayons et les tubes de colle usés.

Aides aux Leçons

Six enfants sont inscrits pour cette première période.

Les Belles Rencontres

Les belles rencontres ont lieu le dimanche 15 octobre.

Gospel

Cette soirée a réuni environ 150 personnes qui étaient toutes enchantées. Cette animation demande à être renouvelée chaque année avec d'autres groupes.

Rats

La Communauté de Communes a traité le tout à l'égout. Chaque habitant doit ensuite dératiser sur sa propriété.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Le neuf novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 26 octobre 2023

Nombre de membres : En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, Armelle DURAND, Roger CAILLER, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Valérie CLÉRO, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Vincent DUGUÉ, Clothilde JOLIVET, Marie-Annick HERBRETEAU, Bérengère LAMBERT, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Cécilia FONTENEAU, Cindy PASQUEREAU,

Pouvoir : Mme FONTENEAU Cécilia a donné pouvoir à Mme BARON Audrey

Valérie CLÉRO est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intentions d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 19 octobre 2023 :

- C 900 et C903 42 route de la Tranchais 2 443m2
Appartenant à M Quentin PAQUEREAU (demandé par Maître LUQUIAU - SEVREMOINE)
Parcelles situées en zone Ub et A

Déclaration reçue en mairie le 2 novembre 2023 :

- E 609 17 rue de Bretagne 203m2
- E 610 17 rue de Bretagne 147m2
- E 611 17 rue de Bretagne 208m2

Appartenant aux consorts MORINIÈRE (demandé par Maître BREVET - LE PALLET)
Parcelles situées en zone Ua

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-RENONCE à son droit de préemption sur ces biens.

CONSTRUCTION D'UNE PERISCOLAIRE - AVENANT MARCHÉ ADAPTÉ N° 2023-05

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 €.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.

En séance du 10 octobre, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 €.

Il y a d'autres travaux supplémentaires :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT N°1 HT	TOTAL HT
4	GUEBER	115 469.97	6041.19	121 511.16

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-05 pour l'avenant cité ci-dessus.

- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès de l'entreprise citée ci-dessus.

Le marché global s'élève à 1 536 249,22 € HT.

Les travaux de menuiseries et de couvertures sont en cours. Le bardage va débuter à partir du 13 novembre.

D'autres avenants seront à valider le mois prochain par rapport à une modification du préau situé à l'entrée et sur la mise en place de la fibre.

TARIFS

Armelle DURAND a présenté les propositions de la commission animation concernant les différents services de la commune. Le conseil municipal a validé les tarifs suivants.

LOCATION SALLES

Faisant suite à cette proposition, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à partir du 1er janvier 2024 ci-après :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
SALLE JOURNÉE + SALLE DE CONVIVIALITE	400	500
SALLE VIN D'HONNEUR	180	200
CUISINE	120	150
ESPACE DE CONVIVIALITE	120	150
PACK 3 SALLES (CUISINE-SALLE-ESPACE DE CONVIVIALITE)	450	550
PACK 3 SALLES 2 JOURS	650	800

TARIFS ASSOCIATION COMMUNALES

	LUCRATIF	NON LUCRATIF	TARIFS ASSOCIATION HORS COMMUNE
SALLE JOURNÉE + SALLE DE CONVIVIALITE	120	0	180
CUISINE	40	0	60
ESPACE DE CONVIVIALITE	40	0	60
PACK 3 SALLES (CUISINE-SALLE-ESPACE DE CONVIVIALITE)	150	0	210
PACK 3 SALLES 2 JOURS	225	0	315

Gratuité pour :

- Les activités ou manifestations organisées par la Municipalité,
- Etablissements scolaires et associations communales pour réunions ou assemblées générales (avec micro) et activités à but non lucratif.
- Etablissements scolaires, association de parents d'élèves, Association Croc Loisirs et association de gestion du restaurant scolaire pour une manifestation une fois par an
- Les assemblées générales des associations intercommunales une fois par mandat

REGLEMENT :

- 50 % DU COUT DE LOCATION A LA RESERVATION
- PAIEMENT DU SOLDE DE LOCATION A LA REMISE DES CLES.
- CAUTION DE 1 000 € A LA REMISE DES CLES
- REMISE DES CLES LE MATIN A 9 HEURES
- VERRES CASSES : 1,60 €
- AUTRES LOCATIONS : 3 € LA TABLE - 1 € LA CHAISE

PHOTOCOPIES

Faisant suite à la délibération du 25 octobre 1999, créant une régie, le Conseil Municipal modifie les tarifs à partir du 1er janvier 2024, à savoir :

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC :

- Format A4 0,40 €
- Format A3 0,50 €

DUPLICOPES NOIR ET BLANC :

- 0,05 € à partir de 50 exemplaires

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Noir et blanc

- Format A4 : 0,12 €
- Format A3 : 0,22 €

Couleur

- Format A4 : 0,32 €
- Format A3 : 0,47 €

DROIT DE PLACE

Les tarifs ne vont pas évoluer pour 2024 :

- 20 € pour une occupation ponctuelle
- 40 € par trimestre, payable à l'avance, pour une occupation régulière

VERRES DE LA COMMUNE

Le tarif reste le même, 15 € les 6 verres gravés avec le blason de la commune

CIMETIÈRE

Les tarifs ne vont pas évolués pour 2024 :

Emplacement caveau :

- 15 ans 160 €
- 30 ans 230 €

Colombarium :

- 15 ans 310 €
- 30 ans 560 €

Plaque offerte inscription à la charge de la famille

Cave urne :

- 15 ans 340 €
- 30 ans 590 €

Jardin du souvenir :

- 15 ans 70 €
- 30 ans 120 €

DÉNOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE SPORT

M le Maire propose de nommer l'ensemble des salles situées à la place Saint Joseph. Le nom d'Alain Clouet a été évoqué lors du conseil municipal du 10 octobre.

M CLOUET a été animateur sportif sur la commune durant 40 ans auprès des jeunes de 7 à 12 ans. La famille de ce défunt a été contactée et a acceptée cette idée.

Plusieurs propositions sont ressorties. Une discussion s'engage autour de la signalétique directionnelle appropriée et d'un panneau explicatif. Des devis vont être demandés. Un article sera dédié à M CLOUET dans le bulletin lors de l'inauguration.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 13 pour, 2 contres et 1 abstention :

- **Approuve** la dénomination « Espace Alain Clouet » pour l'ensemble des salles
- **Précise** que l'inauguration aura lieu en 2024.

APPROBATION DU PARTENARIAT DE PROJET TERRITORIAL DES SOLIDARITÉS AVEC LE DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

Par délibération en date du 18 octobre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire a approuvé le partenariat de Projet Territorial des Solidarités avec le Département de Loire-Atlantique.

Le Département en sa qualité de chef de file « est chargé d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, de développement social et à la contribution à la résorption de la précarité énergétique, l'autonomie des personnes, la solidarité des territoires » selon la loi 2014-58 du 27 janvier 2014.

Le projet territorial des solidarités (PTS) est une démarche partenariale fédérant les acteurs de la solidarité autour des enjeux d'action sociale de proximité et destinée à faciliter la lisibilité des actions et la coordination des interventions autour des différentes politiques publiques des solidarités, dans la continuité de la dynamique de l'accueil social universel.

Formalisé et soumis à la signature des partenaires, le projet territorial est un document d'engagement permettant d'inscrire durablement la démarche territoriale autour des priorités définies collectivement. Il constitue également un levier pour définir la coordination avec les autres démarches partenariales complémentaires à l'œuvre sur le territoire.

La coordination de ces démarches permet de répondre à plusieurs enjeux :

- Lisibilité sur les places et rôles de chacun ;
- Coordination des actions et des compétences,
- Efficience avec mutualisation possible des instances de gouvernance et documents.

Conformément à cet engagement, le projet territorial des solidarités de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) Le Loroux-Botttereau-Vallet est aujourd'hui soumis à validation dans les communes du territoire de la CCSL.

Le PTS porte sur les enjeux suivants :

- Offrir à la population des conditions d'accueil social et médico-social faciles à repérer et coordonnées ;
- Bien vivre sur le territoire ;
- Accompagner les initiatives favorisant les parcours de vie et promouvoir l'autonomie.

Vu les articles L.3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de l'action sociale et des familles.

Vu la Délibération n°D20231018-12 du Conseil communautaire de la CCSL en date du 18 octobre 2023 approuvant le Projet Territorial des Solidarités avec le Département de Loire-Atlantique.

Considérant les stratégies, schémas et plans d'actions du Département de Loire-Atlantique en matière d'égalité des droits, d'insertion, de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, d'action sociale de proximité, d'enfance familles.

Considérant le projet territorial des solidarités de l'EDS Le Loroux-Bottereau-Vallet annexé à la présente, finalisé avec les partenaires, engagés autour du Département, constituant un comité de pilotage et un comité technique, et qui prend appui sur les travaux engagés avec les acteurs impliqués.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Projet Territorial des Solidarités du territoire de l'Espace Départemental des Solidarités Le Loroux-Bottereau-Vallet annexé à la présente.

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer le PTS.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCSL RELATIVE A LA CRÉATION DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS, A LA VOIRIE COMMUNAUTAIRES ET LES MOBILITÉS DOUCES, A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AINSI QUE DES CORRECTIFS

Par délibération en date du 18 octobre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire a approuvé la modification de ses statuts.

L'intérêt communautaire ainsi que les statuts de la CCSL doivent être modifiés en raison de changement de modalités de partage de la compétence en matière de politique éducative, action en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité notamment, ainsi que pour sécuriser certaines des politiques publiques portées par la CCSL. A cette occasion, des correctifs et précisions sont apportés sur d'autres points.

Cette modification est soumise à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes-membres, qui doivent délibérer dans le délai de 3 mois à compter de la notification par la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Elle sera actée par arrêté du Préfet si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable.

En cas d'absence de délibération du Conseil Municipal dans le délai imparti, l'avis de la commune est réputé favorable conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Vu la délibération D20231018-04 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre et Loire en date du 18 octobre 2023 portant modification statutaire.

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer les liaisons douces à la voirie communautaire du fait de l'évolution de la compétence Mobilités et de la mise en place d'un schéma cyclable communautaire.

Considérant que la compétence Politique éducative, action en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité fait notamment l'objet d'un changement de modalité de portage de la compétence et nécessite également un correctif.

Considérant la nécessité de prendre en compte de déploiement de la politique publique communautaire en matière de transition écologique en application de La loi de transition énergétique pour la croissance verte (article L. 229 -26 du code de l'environnement) qui oblige les EPCI de plus de 20 000 habitants à réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial de PCAET.

Considérant que suite à la réorganisation en 2022 des services solidarités et développement économique de la CCSL, en lien avec l'adaptation aux besoins du territoire, le service du Point Relais Emploi n'est plus effectif.

Considérant la nécessité d'apporter une correction de dénomination de l'équipement Centre d'Activités de Plein Air (CAPA) de St Julien de Concelles.

Considérant la nécessité de modifier l'intérêt communautaire et les statuts de la CCSL pour les raisons évoquées ci-dessus.

Considérant le projet de modification des statuts de la CCSL annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

DIVERS

Etude cœur de bourg

Le conseil municipal après avoir délibéré, à 12 pour, 3 contres et 2 abstentions :

- a choisi le deuxième scénario pour la présentation à la réunion publique du 30 novembre 2023.

Médailles

Il a été proposé plusieurs personnes pour recevoir une médaille lors de la cérémonie des vœux. Trois personnes ont été choisies. M le Maire va les informer prochainement.

« Croix de Jésus »

M le Maire a rencontré Mme la maire déléguée de Gesté concernant le reliquaire.

Elle souhaite que cette demande soit formulée par écrit et envoyé au maire de la commune nouvelle de Beaupréau en Mauges. Cette dernière rendra réponse.

Dugray

Suite au non-respect de M DUGRAY sur les ouvertures de l'établissement, des mesures vont être prises

ZAC du Souchais

L'entreprise en charge des travaux et de réseaux n'effectue pas les travaux et n'est plus joignable. Il va donc il y avoir du retard pour la finition de ce lotissement.

Dates des prochains conseils municipaux :

- 14 DECEMBRE
- 18 JANVIER
- 22 FEVRIER
- 28 MARS
- 18 AVRIL
- 16 MAI
- 20 JUIN
- 4 JUILLET

Tempête

Suite aux forts coups de vent, il y a eu quelques arbres couchés sur la commune mais ils n'ont pas fait trop de dégâts.

Les habitants du bas du bourg ont signalé que lors des derniers épisodes de fortes pluies, ils n'ont pas été impactés par des inondations.

En effet, des travaux ont déjà été entamés par la municipalité pour empêcher la montée trop rapide de l'eau dans cette partie de la commune.

Retour conseil municipal d'enfants (CME)

- déroulement et explications de la journée de commémoration à venir où les enfants du CME participeront activement
- Désignation de certains pour la lecture de textes, la levée du drapeau, la dépose de fleurs
- En ce qui concerne la journée du 16 décembre sur le « Fait maison – fait main » pas de retour des habitants pour encadrer un atelier. Les enfants sont en revanche d'accord pour tenir un stand ce jour-là.

LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) : Projet de la CCSL dans le cadre de la convention territoriale globale

Le projet a été validé en bureau communautaire.

SEMES (Sevre Maine Emploi Solidarité)

Une porte ouverte aura lieu le 17 novembre pour les collectivités, pour la partie Semes Valorise à Clisson. L'association peut intervenir en conseil municipal pour présenter ses différentes activités.

Repas des Aînés

Mme DURAND informe que les aînés ont apprécié le repas et l'animation.

Bulletin municipal

La commission communication souhaite limiter à 4 pages les articles hors commune.

Vignoble à vélo

Une réunion aura lieu le 30 novembre avec les associations et Damien BENUREAU référent de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Jardin de Noël

Le jardin de Noël avance bien, plusieurs personnages et décors sont en cours de fabrication. Il sera installé début décembre.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 8 NOVEMBRE

Présents : Bâtonnier Enora, Godard Enola, Proust Mathéo, Dutertre Eloane, Lamarque Camille, Tefinjanahary Louane, Carette Abel, Baron Rose, Lambert Valentin, Buffeteau Mathilde, Cesbron Emma, Cloutour Bertille, Lambert Bérengère (conseillère municipale), Petiteau Marie-Edith (adjointe Enfance-Jeunesse), Hauray Cyril (coordinateur enfance jeunesse).



Absent excusé : Evin Pascal (Maire)

Ordre du jour :

Cérémonie du 11 novembre

Le CME participera activement aux cérémonies du 11 novembre. Le rendez-vous est pris ce jour-là un peu avant 11H, près de l'église. Un petit collier avec un bleuet sera remis à chaque jeune du CME. Deux jeunes hommes doivent porter le drapeau de l'Union Nationale des Combattants (UNC). Une marche s'effectuera jusqu'au cimetière ou différents textes seront lus. Louane, Abel et Enola liront deux textes choisis tandis que Rose et Mathéo hisseront le drapeau. Des œillets rouges seront ensuite déposés avec des gerbes de fleur devant le monument aux morts pour la France. La cérémonie se poursuivra salle polyvalente.

Parallèlement, des affichages sont créés par les enfants des deux écoles sur le temps de pause méridienne. Il s'agit de panneaux où chaque enfant trace au feutre le contour de sa main afin d'y laisser son empreinte. Chacun doit alors associer avec son nom, le nom d'une personne de son entourage vivante ou non ayant vécu un conflit, une guerre. Les panneaux seront alors exposés salle polyvalente le samedi même.

Échéancier

La journée du 16 décembre sur le thème du « fait maison, fait main » arrive à grands pas, et malgré les différentes annonces sur différents supports, nous avons beaucoup de difficultés à faire participer activement les habitants à la construction de la manifestation. La formule sera peut-être allégée par rapport à ce qui était pressenti et rôles et missions sont encore à distribuer. Le CME sera peut-être sollicité pour tenir des stands dans la mesure des disponibilités et des compétences de chacun(e).

Mercredi 6 décembre : derniers préparatifs de la journée du 16 décembre en lien avec le PEDT.

Samedi 16 décembre : journée forum « fait maison, fait main » à la salle polyvalente sous forme d'ateliers.

Janvier/février : lancement de la campagne électorale pour le renouvellement du CME (dates à définir)

Mars : élections du nouveau CME (dates à définir)

Avril : préparation de la deuxième grande journée sur le développement durable (dates à définir) et mise en place (sans doute une journée articulation sport/nature).

Mai/juin : travail sur le lien art/développement durable avec la mise en place de la dernière grande journée (projet de constructions de sculptures avec des objets de récupération et idée d'un concert avec un groupe ayant fabriqué ses propres instruments).

Prochaine réunion : Mercredi 6 décembre de 15h à 16h

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 6 DÉCEMBRE

Présents : Godard Enola, Proust Mathéo, Dutertre Eloane, Tefinjanahary Louane, Carette Abel, Baron Rose, Buffeteau Mathilde, Petiteau Marie-Edith (adjoindte Enfance-Jeunesse), Hauray Cyril (coordinateur enfance jeunesse).

Absents excusés : Bâtonnier Enora, Lamarque Camille, Lambert Valentin, Cesbron Emma, Clautour Bertille, Lambert Bérengère (conseillère municipale), Evin Pascal (Maire)

Ordre du jour :

Journée du 16 décembre, fait maison/fait main :

Point sur la journée « fait maison fait main ». Les jeunes du CME présents le 16 décembre pourront être personnes ressources aux ateliers et/ou à la petite restauration organisée par Croc'loisirs. Les jeunes pourront venir dès le matin afin de donner leurs disponibilités.

Retour sur le 11 novembre :

Bien dans l'ensemble mais le CME aurait pu être sollicité davantage pour certains membres.

Simulation, Travail de groupe :

Le groupe a été sollicité pour un travail de coopération autour d'une thématique de projet. Sous forme de simulation et à l'oral, le groupe s'est fixé comme objectif, d'élaborer un plan d'actions de A à Z afin de proposer un évènement culturel sur la commune, en l'espace de trente minutes et d'en décortiquer toute la méthodologie.

Nous avons donc guidé les jeunes dans leur démarche et avons ressorti ces différentes étapes :

- **définir le contexte** : Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment ? Pourquoi ?

Afin d'apporter une animation culturelle innovante et de qualité, le conseil municipal « fictif » d'une petite commune souhaite faire intervenir une troupe de théâtre un samedi soir du mois de mars dans la salle municipale.

- **déclinaison des actions préalables** : vote du budget, démarche pour trouver les intervenants, réservation de salle, réflexion sur la tenue d'un bar, préparer la billetterie, assurer la sécurité, la communication...

- **pendant l'évènement** : qui fait quoi ?

- **après la représentation** : le rangement, l'état des lieux, le règlement des artistes, le débrief, la communication...

Et bien d'autres choses encore...

Merci au groupe de s'être prêté à ce petit jeu de simulation, chacun a pu constater qu'être élu demande de la méthode et de l'investissement personnel mais aussi une bonne cohérence collective. Un vrai travail d'équipe !

Futures élections du CME : les élections auront lieu en début d'année 2024 et le conseil municipal sera élu pour une période de 18 mois, soit jusqu'en septembre/octobre 2025 afin de calquer le rythme scolaire. L'idée est de faire participer les élèves de CM1/CM2, puis d'organiser des élections à la rentrée tous les deux ans.

Janvier/février : lancement de la campagne électorale pour le renouvellement du CME (dates à définir)

Mars : élections du nouveau CME

Avril : préparation de la deuxième grande journée sur le développement durable (dates à définir) et mise en place (sans doute une journée articulation sport/nature).

Mai/juin : travail sur le lien art/développement durable avec la mise en place de la dernière grande journée (projet de constructions de sculptures avec des objets de récupération et idée d'un concert avec un groupe ayant fabriqué ses propres instruments).

Prochaine réunion : mercredi 17 janvier 2024 de 15h à 16h salle du conseil



LA PETITE ENFANCE

La petite enfance est une période clé de l'enfance. Cela implique également beaucoup de bouleversements à la fois personnel et dans l'organisation de la famille.

Evidemment, l'accueil se fait grâce à Croc'Loisirs, aux assistantes maternelles, ou au travers de nouvelles organisations comme la MAM.

A l'occasion du lancement du LAEP, partons à la rencontre des acteurs de la petite enfance avec les binômes enseignante/A(T)SEM des écoles de la commune qui nous livrent leur ressenti à l'entrée en maternelle.

Un métier, une passion au quotidien en évolution constante.

Entrée en maternelle - école Clément Pellerin

Rencontre avec Carole, enseignante de pré-petite, petite et moyenne section et Irène, ATSEM.

Le grand changement entre les enfants d'hier et ceux d'aujourd'hui vient du rythme. Ils sont plusieurs à commencer leurs journées au périscolaire, enchaînant avec l'école, la cantine puis de nouveau le périscolaire. Ils ont donc des journées d'une grande amplitude horaire, parfois de 7h30 à 18h30 avec vingt-quatre autres enfants sur le temps de classe donc du bruit toute la journée et ce dès trois ans. Cela entraîne bien sûr de la fatigue et de la nervosité.

Aujourd'hui trois enfants seulement rentrent manger régulièrement chez eux. C'est, bien sûr, l'évolution de la société. Les parents n'ont pas le choix et il faut en tenir compte.

Les enfants sont ouverts à plus de choses, ils sont aussi plus éveillés mais les écrans sont trop présents. C'est sans doute une volonté de les faire grandir trop vite. Petits, ils ont encore le besoin de manipuler, de jouer.

Cette année, Carole et Irène observent un grand changement. Ce sont les "enfants du Covid". Les parents se sont sûrement plus occupés de leurs enfants, du fait du confinement. Du coup, Carole se sent plus enseignante qu'éducatrice. La différence est flagrante et il est possible de réaliser des activités avec la participation de tous, comme les rondes traditionnelles comme "la ronde du fermier".

Ils connaissent et acceptent le "non". Ils ont appris la gestion de la frustration.

Ces dernières années, les garçons étaient beaucoup plus nombreux que les filles, 21 sur 28 une année. Cela donnait des classes plus toniques et vives en interactions à gérer. Cette année la classe est mixte.

Les enfants sont toujours très attachants, en demande de câlins. Ils ont besoin d'un cadre stable et de repères affectifs. L'école est un lieu où ils sont en sécurité et où ils peuvent s'épanouir.



Entrée en maternelle - École Sacré Coeur

Rencontre avec Fabienne, enseignante de maternelle et Bérengère, ASEM (Agent Spécialisé des Écoles Maternelles)

En septembre, quinze enfants de petite-section et onze de moyenne-section ont été accueillis par Fabienne et Bérengère dans la classe de maternelle, il s'agit d'un effectif important. L'accueil par l'enseignante et l'ASEM est donc un rituel important dans le commencement de la journée de l'enfant.

Le binôme enseignante/ASEM est important avec une collaboration professionnelle à construire dans un climat serein tout au long de l'année scolaire. Chacune a son rôle pour répondre aux besoins de l'enfant et l'amener vers la réussite scolaire.

L'enseignement évolue, la société et les enfants également. Aujourd'hui les enfants ont accès plus facilement à de nombreuses choses et sont moins dans l'exploration libre, dans la découverte. Les apprentissages durant la maternelle permettent aux enfants de vivre avec les autres, se socialiser, tout en essayant de rester dans le cadre de l'école.

Le rythme imposé aux enfants de cet âge est lourd. En effet les objectifs du programme de l'éducation nationale obligent les enseignants et les ASEM à découper les journées avec un rythme soutenu pour terminer le programme en temps et en heure.

L'accompagnement, la proximité avec les enfants durant ces deux années de maternelle permettent de vivre des moments magiques. Cela donne toujours beaucoup de plaisir de voir les yeux des enfants pétiller en faisant de nouvelles découvertes ou quand ils sont dans l'accomplissement et la réussite d'une tâche. C'est durant cette période que les enfants sont spontanés et naturels dans leur propos et leur façon d'être. L'école est un lieu libre de parole et donc gage de sécurité.

Merci beaucoup à Fabienne, Carole, Irène et Bérengère pour cet entretien et le partage de leurs expériences.



LAEP - Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Ce projet est mis en place par la CCSL dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale).

Ce lieu appelé "Papote et Partage" ouvrira sur notre commune au deuxième semestre 2024 lorsque la future périscolaire sera achevée.

Cet espace ludique, convivial sera ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent et également pour les futurs parents.

L'accueil sera gratuit, sans inscription et anonyme.

Chacun pourra venir quand il le souhaite et restera le temps qui lui convient.

Ce lieu est destiné à faciliter l'échange et la socialisation, soutenir la relation parent-enfant, accompagner le questionnement des familles, éventuellement rompre l'isolement ou faire une pause. C'est un lieu d'écoute où les adultes pourront partager leur quotidien, leurs expériences, leurs difficultés, le tout basé sur le respect et la confidentialité des propos.

Les enfants disposeront d'un lieu adapté pour jouer et rencontrer les autres, entendre et intégrer des règles de vie sociale.

Pour les enfants et les parents, le but est de profiter d'un temps privilégié avec d'autres adultes et d'autres enfants ou peut-être se préparer aux séparations à venir : crèche, assistante maternelle, école...

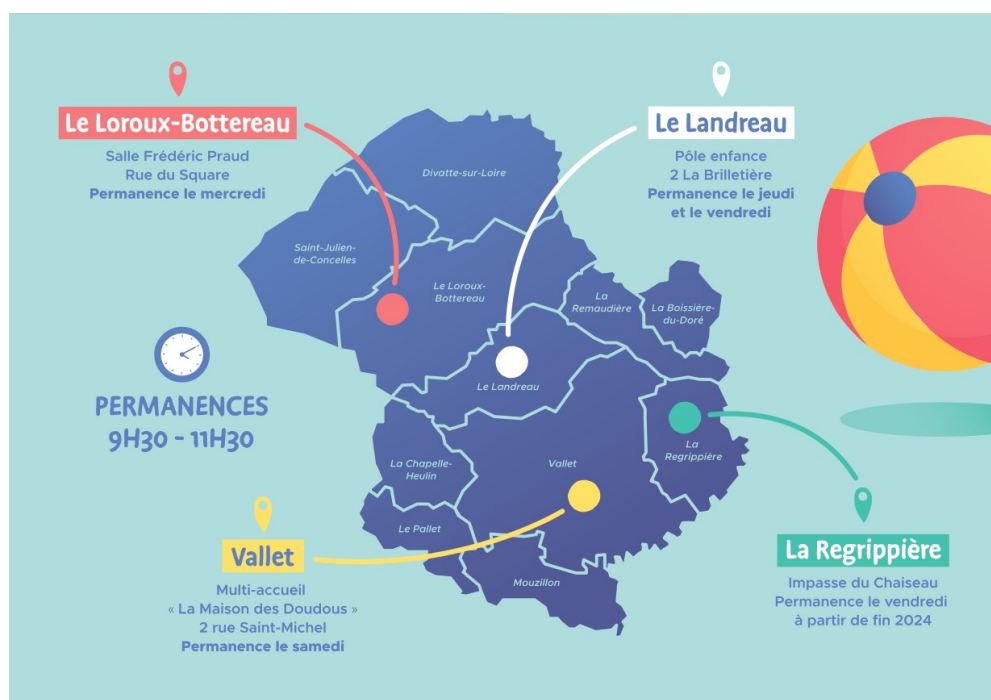
Ce temps sera encadré par des professionnels et des bénévoles formés pour ce genre d'accueil.

Trois autres lieux du même nom sont mis en place dès janvier 2024 sur d'autres communes de la CCSL. Ces lieux ouvrent dès le mercredi 10 janvier 2024.

Les permanences auront lieu de 9h30 à 11h30 :

- Le mercredi au Loroux-Bottereau
- Le jeudi et le vendredi au Landreau
- Le samedi à Vallet

Plus d'infos : <https://enfance.cc-sevreluire.fr-lieu-daccueil-enfant-parent>



PROGRAMME DE L'ANNÉE 2024

14 janvier 2024 - Vœux du Maire



Les 3, 4, 10, 11, 16 et 17 février
2024 - Spectacle des
Amus'cadets



23 mars 2024 - Carnaval des
écoles



Avril 2024 - Chasse aux oeufs



**8 mai 2024 - Commémoration
Armistice 1945**



**Mai 2024 - Accueil
nouveaux arrivants -
Maisons fleuries**



8 juin 2024 - Fête de la musique



**8 juin 2024 - Forum des
associations**



1er Septembre 2024 - Le Vignoble à vélo



Septembre 2024 - Les échos du Prieuré



Octobre 2024 - Les belles rencontres



11 novembre 2024 - Commémoration de l'Armistice 1918



2 novembre 2024 - Repas des aînés



Décembre 2024 - Marché de Noël



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

«Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans que les blessures cicatrisent lentement. Sur les visages des gueules cassées. Dans le cœur des veuves. Dans la solitude des orphelins. Devant les tombes ouvertes pour un fils ou un père. Au pied des monuments aux morts dont s'est couvert le pays. Les Français sont devenus des sentinelles de l'oubli» - *Extrait du texte Message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire.*



Cette année, La Regrippière a accueilli le regroupement de l'UNC (Vallet, Mouzillon, La Regrippière) pour la commémoration du 11 novembre.

Après la traditionnelle messe, le cortège s'est retrouvé au cimetière où le conseil municipal des enfants a fait lecture des lettres de soldats à leurs familles rappelant la dureté de la guerre, l'incompréhension des jeunes appelés et leur engagement pour leur patrie. La liste des noms des jeunes regrippiérois morts pour la France a ensuite été égrenée avant que le défilé emmené par des véhicules militaires anciens, guide les participants vers la salle polyvalente. Ce moment solennel s'est poursuivi en décorant plusieurs anciens combattants: Joseph Boiteau, Gabriel Houssin et Jean-Yves Robast.

Le devoir de mémoire

Depuis plusieurs années, les enfants de CM1 et CM2 de la commune sont sensibilisés au devoir de mémoire en accueillant dans leurs classes Joseph Boiteau et Yves Philion pour un échange autour de leurs propres expériences d'anciens combattants.

Tous les enfants ont également pu participer à une grande fresque sur laquelle chacun était invité à tracer sa main et y inscrire le nom d'un de ses aïeux ayant participé à la guerre. Les enfants ont ainsi pu faire des recherches et interroger les membres de leur famille. Cette fresque installée à la salle polyvalente le 11 novembre a pu être complétée par qui le souhaitait.

Le 11 novembre 1923 André Maginot allume la flamme, présence vivante du souvenir des morts, sous l'Arc de Triomphe. La flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé d'honorer leurs soldats.



Lettres de poilus lues par les enfants du Conseil Municipal Enfant lors de la cérémonie 2023 de commémoration du 11 novembre.

Gaston Biron avait vingt-neuf ans en 1914

6 septembre 1916

«Mercredi soir,
Ma chère mère,
Je t'envoie quelques lignes des tranchées où nous sommes depuis dimanche soir. De la boue jusqu'à la ceinture, bombardement continu, toutes les tranchées s'effondrent et c'est intenable, nous montons ce soir en première ligne mais je ne sais pas comment cela va se passer, c'est épouvantable. Nous avons déjà des tués et des blessés et nous avons encore deux jours à y rester. Je donnerais cher pour être loin d'ici. Enfin espérons quand même.
Adieu, et une foule de baisers de ton fils qui te chérit. Gaston»

Armand avait 30 ans en 1916, il était avocat.

26 juin 1916

«Mon amour,
Je t'écris ces lignes, peut-être les dernières, quelques heures avant de monter à l'assaut. Il s'agit de repousser les Allemands, au prix de n'importe quels sacrifices au-delà du village de Fleury. Ni ma main, ni mon cœur ne tremblent. Tu sais combien je t'aime. Tous les battements de mon cœur sont à toi, ma tendrement chérie, à nos petits, à l'enfant attendu. Je voudrais vivre pour vous tous, mais si je devais tomber, Dieu pourvoira à votre bonheur.
Car je veux qu'ils vivent mes enfants, pour honorer la mémoire de leur père, pour le continuer, s'il est besoin, à côté de leur petite mère dont ils sécheront les pleurs à force de caresses.
Je pars réconforté et confiant. Je te confie et je confie à nos petits Jean, Pol, Bernard, celui ou celle qui naîtra demain, au bon Dieu. Et je demande à ta mère, à mes parents, de se souvenir que si ton mari est mort pour la France, celle qui porte son nom a droit à toute la pitié ou plutôt à toute la justice, à tout l'amour des siens.»

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Biron
Prénoms Gaston - Léon - Marius
Grade 2^e Lt
Corps 21^e Bataillon de Chasseurs à Pied
N^o 05720 au Corps. — Cl. 1908
Maticule. 45720 au Recrutement de la Seine - 2^e 8^e 2^e
Mort pour la France le 11 Septembre 1916
à Chaussy (Eure et Loir)
Genre de mort des suites de Blessures de Guerre
Né le 17 Mai 1885
à Paris Département de la Seine
Arr^o municipal (p^o Paris et Lyon), } 9^e arrond^o
à défaut rue et N^o.
Jugement rendu le D. C.
par le Tribunal de Extrait du registre des délib. de
acte ou jugement transcrit le Chapelle sur le Charbon
à la commune de Chaussy (Eure et Loir)
N^o du registre d'état civil le 12 - 9 - 1916
534-708-1021. [20434.]

MESSAGE DE L'UNC

La cérémonie du 11 novembre 2023 à La Regrippière fut une belle réussite. Cette dernière est due à l'implication des acteurs qui ont tous œuvré afin que le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté soit digne et à la hauteur de leur sacrifice.

Dans la semaine qui a précédé, le président de l'UNC locale, a remis officiellement, au Maire de La Regrippière, le drapeau des enfants, dans la cour du restaurant scolaire en présence des enfants. Puis ces derniers, revenus dans leur établissement scolaire respectif, ont écouté le témoignage de deux anciens combattants, à la fois sur leurs conditions de vie lors du conflit avec l'Algérie, à la fois sur les souffrances qu'ont connues leurs pères dans le cadre de la 1^{ère} guerre mondiale. L'attention des jeunes était totale, et l'on a pu sentir leur profonde émotion à l'écoute de propos spontanés très forts. Ce fut un grand moment de rencontre intergénérationnelle qui a constitué un acte de mémoire conforme à ce que nous souhaitions.

Ensuite dans la semaine les enfants ont été invités à réaliser un panneau sur lequel ils ont dessiné leurs mains, à l'intérieur de laquelle ils inscrivaient le nom d'un de leurs aïeux qui avaient participé à une guerre, ce qui les engageait à faire une enquête familiale pour identifier une personne de leur famille. Ils ont parfaitement joué le jeu, et ont réalisé une sorte de fresque très poignante qu'ils ont agrémentée d'un message de paix qui leur venait spontanément du cœur.

C'est avec bonheur que nous avons pu retrouver une bonne partie de ces enfants lors de la cérémonie elle-même du 11 novembre. L'assistance aux différentes étapes, que ce soit à la messe commémorative, à la cérémonie officielle devant le monument aux morts, au défilé avec des voitures militaires jusqu'à la salle des fêtes, et la réception avec remise de médailles à cette même salle a été nombreuse et de grande qualité. Les Anciens, les adultes, les jeunes vivaient un moment de symbiose très fort, accentué par la portée profonde du discours de Monsieur le Maire à cette occasion.

L'UNC est heureuse de tout ce déroulement, et s'engage à perpétuer ce travail de mémoire dans les deux autres communes les années suivantes.

Un grand merci à tous les acteurs et les participants, nous avons fait honneur à notre pays à notre échelle.

REPAS DES AINÉS 2023

Samedi 4 novembre 2023, les aînés de La Regrippière se sont réunis à la salle polyvalente pour le traditionnel repas annuel.

Ce moment chaleureux et convivial a été introduit par Monsieur le Maire accompagné de quatre membres du Conseil municipal et sept jeunes de l'Espac'jeunesse : Enola Godard, Lola Muliardo, Louane Tefinjanahary, Clara Rondeau, Ayali Suteau, Jeanne Ferré, Anna Moskovitz.



Pour Monsieur le Maire, ce fut l'occasion de revenir sur l'histoire de ce moment fédérateur et de présenter les élus municipaux ainsi que le projet d'autofinancement des enfants de l'Espac'jeunesse.

Pour cette journée, Kévin LANGLET et son équipe ont confectionné le repas, servi par les jeunes. La compagnie Etinc'elles a animé ce moment festif en embarquant les participants dans une croisière musicale. Certains aînés se sont prêtés au jeu.



Merci aux participants, merci à Kévin et son équipe, merci à la compagnie Etinc'elles et merci aux enfants pour leur aide...



Dès à présent, nous invitons les participants à retenir la date du samedi 2 novembre 2024.

Rendez-vous l'année prochaine...

LE MARCHÉ DE NOËL

Le samedi 9 décembre, s'est tenu le marché de Noël à la salle polyvalente. Accueilli par le Père Noël, le public a pu découvrir les vingt-deux exposants, proposant des stands artisanaux variés : bijoux, compositions florales, fleurs séchées, bougies, jeux en bois, jeux de société, miel et autres gourmandises.

Le succès a été au rendez-vous avec plus de 300 visiteurs.



DÉCORATIONS DE NOËL

Cette année la municipalité a voulu développer un nouveau projet autour des fêtes de Noël. Pour ce faire, un appel aux bénévoles a permis de réunir une quinzaine de personnes. Tous ont œuvrés pour reconstituer un décor de Noël. Ce sont donc une trentaine de mains talentueuses qui se sont affairées pendant plus d'un mois pour mettre en forme leur imaginaire.



Un traîneau, un moulin, des maisonnettes, des ours, des lapins, des cochons, des pêcheurs ... Autant de personnages et d'objets qui ont trouvé leur place dans le jardin public.



En complément Monsieur Le Maire a rédigé un arrêté :

- autorisant «Le Père Noël à stationner son traîneau ainsi que ses rennes devant la salle polyvalente et au jardin public du 7 décembre 2023 au 15 janvier 2024»,
- invitant «les habitants à lui réserver un bon accueil en nettoyant les conduits de cheminée, en préparant des dessins et/ou une petite collation»,
- interdisant «toute opération de chasse, en particulier de tirs de rennes».

De quoi déclarer officiellement ouverte la saison des fêtes de fin d'année à La Regrippière.

La municipalité remercie les talentueux bénévoles qui ont confectionné et installé le traîneau et le village de Noël :

Présents sur la photo : Yves Petiteau ; Michel Logeais ; Joël Terrien ; Philippe Lusseau ; Nicole Cailler ; Roger Cailler ; Steven Vaidie ; Marie-Edith Petiteau

Personnes absentes : M et Mme Marie-Hélène et Paul Gourraud ; Colette Logeais ; Michel Jeannière ; Claude Durand ; François Ravary



CŒUR DE BOURG



Quel cœur de bourg pour les 20 ans à venir ?

Une réunion publique a eu lieu le jeudi 30 novembre 2023 à la salle polyvalente présentée par le cabinet Citté Claes.

35 personnes environ étaient présentes. La commune doit réfléchir pour les 10 à 20 ans à venir sur l'évolution de la commune afin d'anticiper les choix stratégiques.

Le conseil municipal a, tout d'abord avec l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), déterminé un périmètre entre les deux écoles et l'église pour recréer un cœur de bourg et le revitaliser autour de commerces, de logements et la création de logements seniors.

Depuis l'instauration de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), les communes doivent réfléchir différemment. Elles ne pourront plus s'étendre en créant de nouveaux lotissements mais densifier en cœur de bourg.

L'agence Citté Claes a aidé le conseil municipal dans cette réflexion en travaillant sur l'augmentation des hauteurs afin de construire la ville sur la ville.

Plusieurs typologies de construction seront envisagées :

- maisons individuelles groupées : maisons mitoyennes par le garage
- maisons seniors intermédiaires : maisons mitoyennes offrant une maison au rez-de-chaussée pour les seniors et à l'étage libres pour une mixité multigénérationnelle.
- logements collectifs : bâtiments dans lesquels il y aura des commerces et services au rez-de-chaussée et des habitations à l'étage.

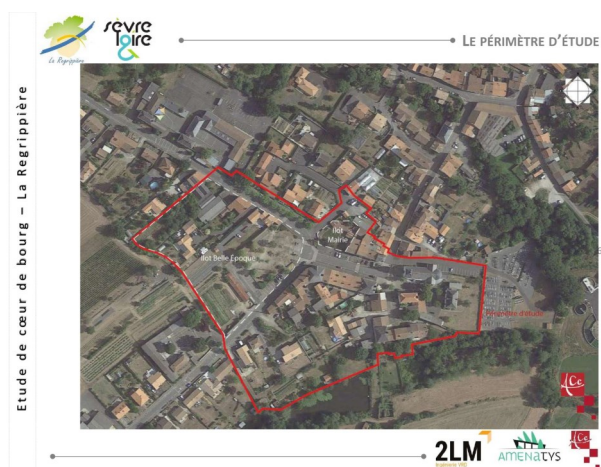
La circulation autour de cette place sera prioritaire aux piétons. L'idée serait de recréer une place au lieu du jardin public avec quelques commerces autour.

Au niveau de la place de l'église, l'idée est de végétaliser le centre, renaturer les places de stationnements.

Ce document de travail va être traduit dans le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) pour pouvoir limiter les constructions qui ne seraient pas souhaitables sur la commune.

Cette étude n'est qu'une projection. Les orientations seront amenées à évoluer et se feront en concertation avec les habitants.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à venir à l'accueil de la mairie.



CARTE DE VŒUX POUR LES AÎNÉS

Comme les années précédentes, des cartes de vœux ont été réalisées par les enfants de la commune.

Elles sont destinées à nos aînés.



CORRESPONDANT PRESSE

Depuis le mois de novembre, une nouvelle correspondante se charge des articles de la commune pour la parution dans le journal «L'Hebdo de Sèvre & Maine».

Mme Evelyne LESAGE - eve.lesage@laposte.net

L'Hebdo
de Sèvre & Maine

NOUVELLE ENTREPRISE

Après avoir travaillé dix ans dans le marketing, Marie Serot décide de se réinventer et choisit une de ses passions comme nouveau métier : la décoration d'intérieur. Après une formation d'un an, un confinement et trois ans en tant que salariée, Marie souhaite à présent être libre et crée son entreprise "Marie à tous prix" en octobre 2023. Vous pouvez la croiser dans les environs avec son camion assez reconnaissable !



Marie à tous prix vous propose ses services de conseillère en décoration d'intérieur et de peintre sur la commune de La Regrippière, Nantes ainsi que dans tout le vignoble nantais.

Que vous ayez besoin de conseils couleur, agencement, ameublement, ou bien que vous souhaitiez réaliser de plus importants travaux, Marie mettra ses compétences techniques et son savoir faire à votre disposition. Formée également au meuble peint, Marie à tous prix peut également rénover vos meubles, pour leur donner une seconde vie et ainsi s'adapter à votre nouvelle déco.

Marie à tous prix se déplace à domicile mais peut également réaliser les premiers rendez vous en visio.

Vous pouvez suivre ses réalisations sur sa page Instagram : marie_atousprix

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

Contact : 06 86 84 03 70 - contactmarieatousprix@gmail.com

LES CHEMINS D'AMBRE ET THAÏS

Il y a du nouveau sur les Chemins d'Ambre & Thaïs !

Nous avons développé notre gamme de produits de la ruche pour cette année 2024.

Nous proposons désormais cinq variétés de miels en pots de 250g et 500g (toutes fleurs, colza, tournesol, acacia et sarrasin) et sept sortes de bonbons et pastilles au miel.



Nouveau également cette année :

- Le pollen frais, vendu en pots de 125g, riche en vitamines et sélénium, il est idéal pour booster votre système immunitaire en cette période hivernale
 - Les savons au miel de nos ruches. Nous avons travaillé avec une savonnière de la Haye Fouassière pour créer 2 savons à partir du bon miel de nos ruches :
 - « Le Naturel » un savon surgras au miel idéal pour toute la famille en tranche de 100g
 - « Le Fraîcheur », un savon miel et huile essentielle de pin sylvestre en forme d'alvéole de 72g
- Et toujours, notre délicieux pain d'épices et nos jolies bougies à la cire d'abeille, 100% naturelles et faites à la main !

Le principe : commandez vos produits directement sur notre site Internet et nous vous informerons dès que votre commande sera prête. Nous livrons gratuitement sur toute la commune, profitez-en ! www.lescheminsdambreetthais.com

En attendant de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 !

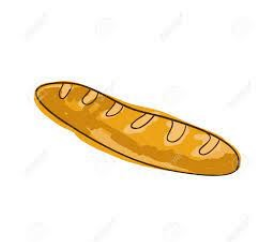
Les chemins d'Ambre et Thaïs
contact@lescheminsdambreetthais.com
06 45 37 94 57 ou 06 50 86 73 49

FOURNÉE GÉNÉRALE

A compter du mois de janvier, Anthony SUTEAU cesse son activité de boulanger aux Alouettes.

Toutefois il conserve son activité de traiteur fouacier pour régaler vos papilles.

Fournée générale - 06 71 67 16 50



Pour rappel, la vente de pains est assurée sur la commune :

- En dépôt au St Jo'.
Pains en provenance de « Le Comptoir des Délices » - Vallet
- Au distributeur situé place Saint Joseph.
Réassort assuré par « Au panetier gourmand » - La Chaussaire

LE RIRE DES FLEURS



L'hiver au jardin sous nos latitudes est synonyme de peu de fleurs. C'est donc la fleur séchée qui prend le relais jusqu'au retour du printemps.

Donc si vous voulez offrir un cadeau fleuri, je vous propose des bouquets, couronnes, guirlandes, boucles d'oreilles ...mais aussi des abonnements de fleurs fraîches pour la saison 2024 ou des ateliers cueillette pour venir réaliser votre bouquet.

N'hésitez pas à me joindre pour plus d'infos !

Violaine Suteau, Le rire des fleurs - 07 81 29 26 95

LE ST JO' : PROGRAMME

Info et résa au 02.40.71.69.19

Samedi 13 janvier à partir de 19h
Soirée stand up

Un nouvel acte, le Cinquième.

On prend la même recette et on recommence !
De jeunes talents de l'humour viennent vous faire exploser de rire dans un spectacle d'une durée de 1h30.
Nouveaux artistes.

Entrée gratuite.
Sortie au chapeau. Garder de la monnaie ou des billets !
Sur réservation

Ardoises charcuteries et fromages sur réservation - 20 € pour deux personnes

Samedi 17 février à partir de 20h
Soirée cabaret

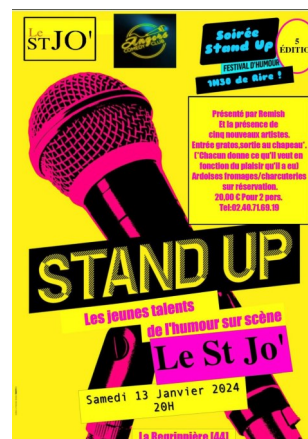
De retour pour une deuxième année.

Cette fois-ci, pas une mentaliste, mais deux pour une soirée encore de folie.

Marie-Alexie et Pierre Onfroy tous les deux Artistes mentalistes passeront de table en table pour des expériences de mentalisme et quelques tours de magie ou vous pourrez si vous le souhaitez, participer ou juste être spectateur d'un show hors du commun.
Il y aura aussi un spectacle inédit sur scène de 15/20 minutes au cours de la soirée.

Entrée gratuite
Sortie au chapeau. Garder de la monnaie ou des billets !

Ardoises charcuteries et fromages sur réservation - 20 € pour deux personnes



HORAIRES

Mairie de La Regrippière
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30

Agence postale de La Regrippière
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00



ÉTAT CIVIL

NAISSANCE **Cody GALINDO** né le 5 décembre - 19 la Bouchefoire

URBANISME

◆ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Aude VIAUD
8 rue des Corbetières
Construction d'une clôture
Installation d'une piscine auto portée et terrasse

Yohann AUDOUIN
3 le Moulin Beduaud
Construction d'une annexe

Bastien LUNEAU
22 rue de la Petite Pièce
Construction d'une clôture

Ismael MOURAD
12 B La Bouchefoire
Installation d'une pergola

Sylvain LE JEAN
2 rue des Corbetières
Pose de panneaux solaires

Mélissa THOMAS
8 rue de la Petite Pièce
Pose d'une clôture

ECOLE CLEMENT PELLERIN

"Les vendredis partagés" de la classe des TPS /PS / MS

Certains vendredis, les parents de la classe peuvent s'inscrire et venir "partager" un moment de vie de classe avec leur enfant sur la matinée. L'occasion de vivre un temps de classe, de se rendre compte des interactions entre les apprentis élèves, de visualiser les activités menées. C'est l'opportunité de profiter de la bibliothèque de l'école, par petits groupes et de temps de "vivre ensemble" afin de construire, créer, cuisiner ou encore manipuler.



Merci aux enfants d'avoir "partagé" un de leur parent avec les autres !

Les moments « magiques » des GS/CP

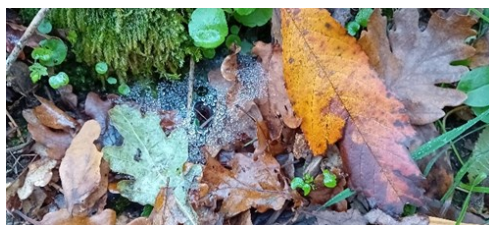
La cabane à oiseaux de Maxime

Nous avons eu le plaisir d'aller à la rencontre de Maxime Macé et de son entreprise d'horticulture. En effet, afin de croiser sciences et mathématiques, nous avons choisi d'utiliser des bulbes pour réaliser nos situations de partages équitables. Maxime nous a fait visiter sa serre ainsi que son magasin. Nous y avons découvert toutes sortes de graines, de plants, des outils originaux... Maxime nous a offert une cabane à oiseaux (qui est en vente dans son magasin!). Nous l'avons installé dans la cour pour observer les petits moineaux et autres rouge-gorge se sustenter durant les froids jours d'hiver.



La forêt des Carrières, vous connaissez ?

Nous avons chaussé nos bottes et revêtu nos imperméables afin de rejoindre les chemins des Carrières. Nous y avons observé champignons, châtaignes et feuilles mortes ; ainsi que la forêt des bambous, dont il était question dans notre album « Les trois grains de riz ». Nous y avons croisé les élèves du Sacré-Coeur qui semblaient très investis eux aussi. Notre objectif était de ramasser de fins branchages pour nos décorations de Noël mais cette promenade s'est révélée bien plus riche que nous l'avions espéré.



Gourmands ? Vous avez dit « gourmands » !

Quel plaisir de s'imaginer tels de grands pâtisseries avec les copines et les copains. Pour le Grand Goûter, nous avons préparé de savoureux cookies, que nous avons dégustés en compagnie de nos parents, la fin de journée venue, tous ensemble, dans la cour. Gourmands, certes, mais on partage !



Merci « Papas Noël »

Les GS/CP remercient l'ensemble des bénévoles qui ont magnifiquement décoré le bourg, mais aussi à Roger Cailler qui nous a offert un superbe sapin de Noël, tout en bois. Il a été monté de telle manière que nous pouvons lui donner une multitude de formes. Un cadeau avant l'heure ! Merci. Merci. Merci.



Classe PS-MS : Autour de la danse...

Dans le cadre de notre projet d'année « Les jeux Olympiques 2024 », les élèves de PS et MS ont découvert deux artistes, KEITH HARING, peintre connu pour ses silhouettes représentées en mouvement (elles dansent) et HERVÉ TULET, auteur et illustrateur, connu pour ses albums à jouer, dont « Danse ! » et « La danse des mains ».

Afin de marquer cette découverte ainsi que le travail réalisé sur le corps et les formes durant toute la période, une fresque a été réalisée en s'inspirant des deux artistes : « La danse des formes et des couleurs ».



Quelques élèves se sont allongés, ont choisi et maintenu une posture pour que les camarades puissent dessiner le contour de chaque corps, la silhouette. Puis, nous les avons remplies de gouache de couleur au rouleau, à la manière de Keith Haring. Nous avons, ensuite, fait des empreintes de formes à l'aide d'objets divers pour distinguer chaque silhouette. Enfin, nous avons dessiné les « fameux points de couleur » autour des silhouettes, à la manière d'Hervé Tullet.

Classe GS-CP : Vive l'automne !

Les belles couleurs de l'automne au service de la créativité et de l'Art



Classe CM1-CM2 : Intervention de l'Union nationale des combattants

Mardi 7 novembre 2023, les élèves de CM ont eu l'intervention des messieurs BALAYDIER, BARON, BOITEAU et GIRARD. Cette rencontre était organisée par le service enfance Jeunesse de la commune et l'Union nationale des combattants (UNC) dans le cadre des cérémonies du 11 novembre.



UNION NATIONALE
DES COMBATTANTS

Les élèves ont ainsi pu apprendre des choses :

- il y avait des rats dans les tranchées, c'était compliqué de dormir, il y avait des médecins pour les soigner (pour les différentes guerres), les repas étaient servis avec « un camion de cantine » tiré par un cheval, les repas arrivaient souvent froids. Leurs pères ont fait la 1ère guerre mondiale ;
- il y a eu un nombre important d'hommes de la Regrippière qui ont fait la guerre et qui sont morts (61 soit 5% de la population) ;
- ils partaient environ 30 mois et ils ne voulaient pas partir faire la guerre, ils étaient obligés.

A la suite de cette rencontre, les élèves ont pu partager leurs sentiments et leurs émotions.

Cette rencontre permet de comprendre qu'on a de la chance de vivre dans un pays en paix, qu'il faut préserver la paix au maximum (vivre ensemble), qu'il ne faut pas refaire les erreurs du passé, qu'il faut se souvenir des anciens combattants.



Bricolage de Noël

Mardi 28 novembre 2023, les élèves ont réalisé des bricolages de Noël en parrainage. Puis, le vendredi 1^{er} décembre 2023, les élèves sont allés accrocher leurs décorations sur le sapin de la commune.



Célébration de Noël

Vendredi 8 décembre 2023, toutes les classes de l'école, ainsi que plusieurs parents, ont vécu une belle célébration de l'Avent sous le signe du Partage. Entre chants, conte de l'étoile Espérance, écoute de l'évangile de l'annonciation, prières pour le monde et l'ambiance était recueillie et festive. En signe de partage, chaque élève avait décoré une étoile qu'il elle a déposée au pied de la crèche.

Ces étoiles seront remises en cadeaux aux paroissiens de la Regrippière lors de la célébration du 23 décembre 2023.



FORUM FAIT MAISON, FAIT MAIN

Dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT), axé cette année sur le développement durable, le comité de pilotage a organisé une journée, sous forme de forum, sur le thème « fait maison, fait main » le samedi 16 décembre de 10h à 17h à la salle polyvalente.

Différents pôles y étaient présentés pour apprendre le fait soi-même :

- Une exposition de fiches conseil,
- Les cartes de vœux par Elisabeth,
- Les compositions florales par Nathalie,
- Les ateliers recettes de cuisine et fabrication de produits ménagers et d'hygiène par Marie-Edith,
- La couture par Clotilde



Deux thématiques ont été proposées par Les effets papillons - <https://www.leseffetspapillons.fr>

Un atelier Tawashi, l'éponge japonaise zéro déchet, pour les élémentaires et un atelier pâte à modeler pour les maternelles.

Les ateliers étaient ouverts aux enfants seuls à partir de 8 ans et accompagnés d'un parent à partir de 4 ans,

Chloé Richard, bénévole à la bibliothèque, invitait à participer à son jeu de l'oie géant.

Les jeunes de l'Espace jeunesse assuraient la tenue du bar en mettant en vente des gâteaux sucrés, des boissons chaudes et des boissons et cocktails sans alcool.

L'ambiance était excellente et la journée a été beaucoup appréciée.



CLUB DE L'ESPERANCE

Les inscriptions au club pour l'année 2024 se tiendront le mardi 16 janvier 2024 à la salle de convivialité, à partir de 14h.

Le tarif de la cotisation sera de 20€.

L'assemblée générale du club, avec le renouvellement du bureau, aura lieu le mardi 23 janvier 2024 autour de la galette des rois.

A.P.E. CLÉMENT PELLERIN

L'APE vous propose de retrouver leurs ventes au fil de l'année via le lien :
<https://www.helloasso.com/associations/ape-clement-pellerin>

L'association est également présente sur Facebook "APE de La Regrippière".



LES AMUS'CADETS

Ils sont plus qu'à l'heure !
Les Amus'cadets jouent déjà à la chandeleur !

En effet, cette année, les Amus'Cadets jouent plus tôt. Dès le mois de février, vous pourrez venir les applaudir pour six séances de théâtre réparties sur trois week-ends consécutifs :

- Le Samedi 3 février à 20 h 30,
- Le Dimanche 4 février à 15 h 00,
- Le Samedi 10 février à 20 h 30,
- Le dimanche 11 février à 15 h 00,
- Le vendredi 16 février à 20 h 30,
- Le samedi 17 février 20 h 30,

A la salle polyvalente de La Regrippière.



Cette année encore nous allons vous faire rire en vous présentant :
« **A quelle heure on ment !** » - une Comédie de Vivien Lhéraux

Synopsis :

La pièce présentée cette année montre l'envers du décor. C'est le théâtre dans le théâtre ! C'est l'histoire d'une troupe qui répète tant bien que mal une pièce de théâtre qu'ils joueront demain pour la première fois. Ils ne sont pas prêts du tout ! Et tout ne se passe pas comme prévu...

Réservations (merci de privilégier le mail) à partir du 3 janvier.
lesamuscadets@gmail.com - 06 84 49 59 31 (de 19 à 21 h)

LA PETITE HISTOIRE

La petite histoiredes soldats allemands en juillet 1940 dans la commune

Le 22 juillet sous une pluie battante, vers 9h du matin, un bataillon d'infanterie allemande arriva dans le bourg de La Regrippière. Ils venaient des ponts de Cé près d'Angers.

Tous ces soldats ayant marché toute la nuit, il fallut leur fournir des logements pour qu'ils puissent se reposer immédiatement. Toutes les maisons du bourg et du champ de foire furent réquisitionnées pour prêter des lits aux soldats.

Trois officiers couchèrent au presbytère et une quinzaine de chevaux furent logés sous les hangars de la cure.

Vers 18h30 le jour même, l'ordre vint de partir sous la pluie, au grand contentement des habitants.

Malheureusement, la joie ne dura pas longtemps car le mercredi suivant, 24 juillet, arrivèrent cent-cinquante allemands, tous motorisés sous la conduite d'un capitaine. C'était une compagnie d'artillerie avec elle six gros canons.

Tout le matériel : voitures, camions, autochenilles et canons furent placés devant et autour de l'église ainsi que dans la cour et la prairie du presbytère.

Les soldats ont été logés chez les habitants du bourg et Monsieur le curé en logeait six. Ils resteront jusqu'au lundi suivant 29 juillet et repartirent à 4h30 en direction de Nantes.



Janv. 2024

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



DÉCHETS

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES GÉNÉRALISÉ AU 1ER JANVIER 2024

Qu'est ce qu'un biodéchet ?

On appelle biodéchet tout déchet organique qui présente la particularité de se décomposer naturellement. Il s'agit des déchets alimentaires (de cuisine) et de tout autre déchet naturel biodégradable (végétaux) issu du jardin.

Sur le territoire français, les biodéchets représentent actuellement plus d'un tiers de nos ordures ménagères. Mélangés avec le reste des déchets ménagers, les biodéchets alimentaires sont incinérés alors même qu'ils sont composés à près de 90 % d'eau. Afin de valoriser cette matière sous forme de compost, la Communauté de communes Sèvre & Loire va progressivement généraliser le tri des biodéchets sur son territoire.

Ce qui va changer en 2024

En complément de la subvention pour l'achat d'un composteur individuel, les élus de la Communauté de communes Sèvre & Loire ont fait le choix de déployer une solution à destination des habitants d'immeubles collectifs ne disposant pas de jardin.

À partir de janvier 2024, des points de dépôt volontaire seront mis en place sur les communes :

- **Divatte-sur Loire** : Rue Maurice Rave & Rue des Grands Jardins
- **Vallet** : Rue Saint Vincent & Place André Barré
- **Le Loroux-Bottereau** : Rue Claude Monet & Place Bretagne
- **Le Pallet** : Rue Saint Vincent
- **Saint-Julien-de-Concelles** : Choix d'implantation en cours

Les points de dépôt seront collectés toutes les 3 semaines par notre partenaire Compost in situ. Une entreprise viendra en complément vérifier chaque semaine les erreurs de tri ainsi que la propreté générale du point d'apport.



Rendre nos déchets à la terre, c'est logique !

Jetez de l'eau à la poubelle, vous trouvez ça absurde ? Pourtant, on le fait presque tous, tous les jours !

Dorénavant, déposez les épluchures, fruits et légumes abîmés, marc de café, filtre à café et thé, coquilles d'œufs, os, reste de repas et plus généralement tout ce qui est d'origine végétale ou animale dans les Points d'Apports Volontaires.

Composteur individuel

La Communauté de communes Sèvre & Loire propose toujours en 2024, une aide financière de 25 € pour tous les foyers du territoire qui en font la demande, sur présentation d'une copie de la facture d'achat du composteur au nom et adresse de l'acquéreur.

25 € seront déduits de la facture de Redevance Incitative du premier ou du second semestre. Cette participation ne peut être perçue qu'une seule fois.



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

COLLECTE DES DÉCHETS

Sur notre commune les prochaines collectes des déchets auront lieu :

- Jeudi 4 janvier
- Mercredi 17 janvier
- Mercredi 31 janvier
- Mercredi 14 février
- Mercredi 28 février

Pour le confort de tous, il est important de connaître les bons réflexes pour la collecte des déchets :

- Les sacs de tri utilisés doivent être ceux de la Communauté de communes Sèvre & Loire, retirables en mairie,
- Le bac et les sacs de tri sélectif doivent être sortis la veille,
- Le bac doit être rentré en dehors des périodes de collecte,
- Les sacs de tri sont collectés même si la poubelle n'est pas sortie,
- Tout sac de tri non collecté (signalé par une étiquette rouge) devra être récupéré afin de procéder à un nouveau tri

Pour rappel, les jours de collecte sur la commune sont les mercredis matin en semaine impaire. En cas de doute se référer au calendrier de collecte, disponible en mairie et via le lien : <https://mairie-laregrippiere.fr/fr/rb/17864/collecte-des-dechets-10>

Plus d'informations sur le site de la CCSL : <https://dechets.cc-sevreloire.fr/rubrique/les-bons-reflexes/>

TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT

Tous les emballages se recyclent.
Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.
Ne pas les imbriquer.
Sortez vos déchets la veille au soir du jour de collecte.
Les sacs jaunes de tri sont collectés même si la poubelle n'est pas sortie.

TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON
CARTONS TROP VOLUMINEUX
Déposez-les dans les déchèteries

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUTES LES BARQUETTES

TOUS LES FILMS

TOUS LES SACS & SACHETS (vides)

TOUS LES FLAÇONS & BIDONS PLASTIQUES

TOUS LES POTS ET BOÎTES

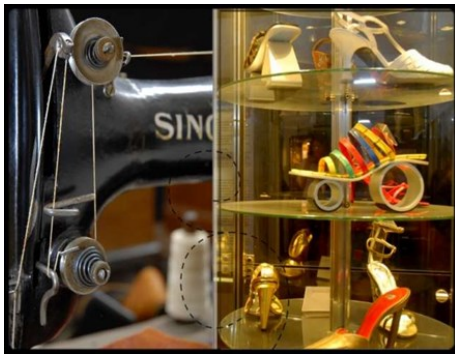
TOUTES LES BOUTEILLES PLASTIQUES
Écrasez vos bouteilles, flacons plastiques et canettes dans le sens de la longueur
LE + ils seront mieux défectés par la chaîne de tri !

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES :
du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-18h et le samedi 9h-18h - Fermées les dimanches et jours fériés
Professionnels : accès uniquement à la déchèterie du Loroux Bottereau en semaine et le samedi matin uniquement.
Attention l'entrée au site est fermée 10 minutes avant la fermeture définitive soit à 17h50 le soir.

UN DOUTE UNE QUESTION ?
02 51 71 75 71
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
dechets.cc-sevreloire.fr

A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

Immersion dans l'industrie locale des Mauges.
A Saint-André-de-la-Marche existe le seul musée en France consacré aux métiers de la chaussure.



A l'initiative de la création de ce musée, d'anciens ouvriers de la chaussure qui ont eu la volonté de transformer l'ancienne usine de chaussures Morinière-Ripoche en un lieu de mémoire. Le musée ouvre en 1995 et retrace l'histoire de la chaussure dans les Mauges.

Vous pourrez découvrir et admirer un millier de chaussures et une collection de 150 machines dont certaines sont centenaires et fonctionnent toujours. Vous pourriez même être surpris par la taille de la chaussure d'un basketteur.

Quatre univers retracent l'histoire et l'origine de l'industrie de la chaussure, de la saboterie à la cordonnerie, au cuir et la peausserie en passant par l'industrie et les différentes collections de chaussures.

Des bornes interactives jalonnent le parcours pour une visite libre en toute autonomie et permettent de découvrir les secrets de fabrication d'une chaussure tout en s'amusant.



Le musée est ouvert de début mai à mi-septembre. Il peut accueillir des groupes, des scolaires ou venir en particulier. Des ateliers pour les enfants pendant les vacances estivales sont proposés (uniquement sur réservation).

Musée des métiers de la chaussure
6, rue Saint Paul
Saint-André-de-la-Marche
49450 SÈVREMOINE

FRANCE SERVICES VALLET

Affichage extérieur, ordinateurs en libre accès, espace d'accueil et bureaux permettant les échanges confidentiels...Tout est prêt pour accueillir le public au sein de l'espace France services de Vallet. 25 heures par semaine, le centre accompagne le public sur les démarches administratives et numériques.

Déclaration de revenus, établissement de papiers d'identité, d'un permis de conduire, de carte grise, demande d'aide au RSA ou d'une allocation logement, recherche d'un emploi, préparation du dossier de retraite..., l'espace offre un bouquet de services qui donne accès aux services des neuf partenaires nationaux : Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, CPAM, Caf, Carsat, La Poste, MSA. Les agents de la MSA ont été formés et conseillent, informent et accompagnent les personnes qui poussent la porte du local, quel que soit leur régime de protection sociale. Le service de proximité répond à deux types de besoins: l'aide aux démarches administratives et à la prise en main des outils numériques.

Lutter contre la fracture numérique

Le dispositif est en effet un outil concret de proximité pour combler la fracture numérique qui touche toute la population, parfois dépassées par les démarches administratives dématérialisées. Les personnes ont accès à des postes informatiques en libre accès, et elles sont accompagnées pour accéder au service public en ligne. Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création d'identifiants..., le panel de l'aide est large. Tout comme le rayonnement géographique. Le service est là pour répondre aux besoins de tous.

Adresse

3 Boulevard Stéphane Pusterle
44330 Vallet

Horaires d'ouverture

Du lundi au mardi :
de 09h00 à 12h30 de 13h30 à 16h00

Le Mercredi :
de 09h00 à 12h30

Le jeudi :
de 09h00 à 12h30 de 13h30 à 16h00

Le vendredi :
de 09h00 à 12h30



Eau potable : hausse modérée pour les ménages, plus élevée pour les gros consommateurs en 2024

Le comité syndical du 24 novembre 2024 a voté le tarif de l'eau pour l'année 2024. Celui-ci est établi pour tenir compte des dépenses en cours et à venir.

En effet, il s'agit non seulement de prendre en compte les dépenses quotidiennes pour la production, le transport et la distribution de l'eau (structure administrative, énergies et fluides, rémunération des délégataires...) mais aussi les dépenses d'investissements nécessaires au développement des infrastructures (usines de traitement, réseaux, branchements...). Le tarif doit donc garantir la pérennité d'un service public de l'eau potable de qualité. Son élaboration s'appuie sur un plan prévisionnel robuste au-delà de 5 ans et sur une étude de la capacité d'emprunt et de remboursement.

Pour la majorité des usagers en 2024, le tarif de l'eau s'établira ainsi à 2,14 € par m³ (redevance agence de l'eau et TVA incluses), soit une augmentation d'environ 9 € par an, sur la base d'une facture de 120 m³ correspondant à la consommation moyenne d'une famille de 4 personnes. Pour ne pas pénaliser les familles nombreuses, atlantic'eau a par ailleurs augmenté le plafond de la tranche 1 qui bénéficie du tarif au m³ le moins élevé. De 150 m³, ce plafond passe désormais à 200 m³ par an.

Depuis de nombreuses années, les gros consommateurs d'eau bénéficiaient d'un tarif au m³ très inférieur à celui des usagers domestiques. Dans une démarche d'incitation aux économies d'eau, cette dégressivité du tarif est supprimée. Les consommateurs de plus 1 000 m³ par an verront donc une augmentation importante (+ 0,32 € à + 0,35 € par m³) pour rattraper le prix au m³ des faibles consommateurs.

L'augmentation des tarifs porte uniquement sur la consommation d'eau potable. Les tarifs de la prime d'abonnement, quant à eux, n'augmentent pas.

Atlantic'eau, service public d'eau potable en Loire-Atlantique

Atlantic'eau est le service public en charge de l'eau potable sur 148 communes. Ce syndicat départemental est placé sous la responsabilité d'élus locaux.

Fondé sur un principe de solidarité, atlantic'eau veille à apporter chaque jour une eau potable à un tarif unique et équitable pour l'ensemble des abonnés de son territoire, quelle que soit la ressource disponible. 251 000 abonnés sont raccordés au service.

Pour plus d'informations : www.atlantic-eau.fr

CONTACT : Dolores Briand
Tél. 02 40 71 09 12 - dolores.briand@atlantic-eau.fr



LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER

En ce début d'année, je commencerais tout d'abord par vous souhaiter tous mes vœux de bonheur et une bonne santé pour l'année à venir.

Évidemment le mois de janvier n'est pas celui qui est le plus propice pour s'adonner au jardinage extérieur : les gelées, le vent, le brouillard et la neige sont souvent des freins. De plus, la végétation est au repos, période nécessaire pour mieux repartir au printemps ! Cependant, il est temps à présent de préparer l'année à venir.

La semence de pomme de terre est disponible : vous pouvez les mettre à germer dans votre garage (pour une pomme de terre prime, pensez aux variétés : Nawen, Dolwen de Bretagne ...)

Sous abri chauffé ou en serre certaines variétés peuvent déjà être semées : les carottes Amsterdam, les choux, le poireau et laitue.

Les journées vont peu à peu se rallonger et le prochain mois verra doucement le réveil de votre jardin.

Vous pouvez aussi semer vos radis TRET0 en serre ou sous abri. Pour les propriétaires de serre, les plants de choux pommes, choux fleurs d'hiver et de laitue étincelle sont disponibles. Il est encore temps de planter vos fruitiers, arbustes et rosiers.

Côté paysage, c'est le moment pour l'entretien et l'élagage : taillez vos rosiers et arbustes, paillez vos massifs, nettoyez vos vivaces. Le taillage des fruitiers peut débuter lui aussi.

Dicton du mois, « *Un mois de janvier sans gelée n'amène jamais une bonne année.* »



PINTADE AUX RAISINS SECS

Ingrédients :

- Une belle pintade fermière
- 25cl de cognac
- 500g de raisins golden
- Sel, poivre
- 10cl d'eau
- Un peu d'huile d'olives
- 1 oignon

La veille de la préparation, mettre les raisins à gonfler dans le cognac.

Le jour, découper la pintade en morceaux.

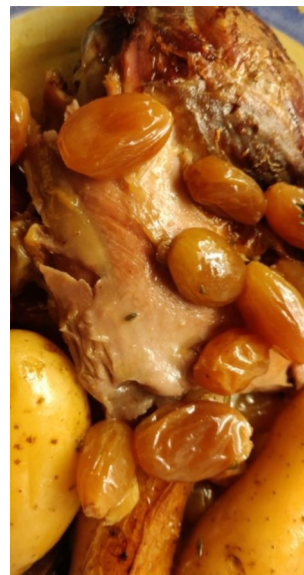
Dans une cocotte, chauffer l'huile d'olive avec l'oignon.

Faire rissoler la pintade sur toutes ses faces.

Ajouter les raisins gonflés avec tout le cognac restant et les 10cl d'eau.

Faire cuire à feu doux une heure trente. Surveiller très attentivement la cuisson et rajouter un peu d'eau si besoin. Saler, poivrer.

A déguster avec des petites pommes de terre vapeur.



APPEL AUX RECETTES

Vous êtes le roi, la reine en cuisine.

Vous réalisez une recette qui régale les papilles.

Vous souhaitez faire connaître vos talents culinaires.

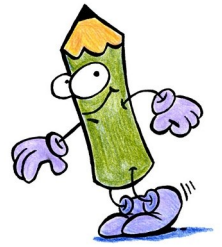
Faites part de votre plat préféré (avec une jolie photo c'est encore mieux) et nous le partagerons sur un prochain bulletin.

Service communication : 02 40 33 63 14 - communication@mairie-laregrippiere.fr



JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C			■							
D				■		■			■	
E		■						■		
F				■			■			
G					■					
H					■					
I						■		■		
J										



VERTICAL

- Il habite une île des Antilles
- Entendre (autrefois) - Epuisement des forces
- Abréviation pour la vierge - Rassemblât pour énerver
- Arbuste du Yémen - Introduit une explication
- Peintre Italien - Sud. Ouest
- Trois pour les romains - Boisson de bébé
- Début du pou ou pas pressée - Accompagne
- Bouche avec de l'enduit - Ecorce de chêne moulue
- Est. Sud. Est - Les commères les aiment
- Entreprise de fermeture

HORIZONTAL

- Narcisses du printemps
- Elle n'hésite pas à foncer
- Note de musique - Passer une couche de vernis
- Oiseau bavard - Pronom personnel
- Pas dure du tout - Petit ruisseau
- Pronom relatif - Voyelles - Instrument de musique iranien
- L'un des attributs du droit de propriété - Une récompense pour enfant sage
- La moitié de la voiture - Grand chanteur
- Conditionnel du verbe aller (1ère pers.) - Symbole du titane
- Elle lave, rince, aspire ...

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	C	L	A	R	I	N	E	T	T	E
B	H	A	B	I	T	A	T	I	O	N
C	A	M	U	S	E	S	■	S	T	S
D	R	E	S	O	■	E	N	S	O	I
E	E	N	A	■	■	A	L	E	■	L
F	N	T	■	■	A	U	■	■	F	E
G	T	A	C	H	E	■	■	E	L	U
H	A	B	A	S	O	U	R	D	I	S
I	I	L	E	■	U	L	C	E	R	E
J	S	E	N	T	I	M	E	N	T	S



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

SABLE MAGIQUE



Recette du sable magique:

Dans un saladier, mélangez à l'aide d'une cuillère sept portions de farine avec une portion d'huile de votre choix.

Après quelques minutes de mélange, vous devriez obtenir un aspect «sable humide» qui s'effrite très facilement mais est également très compact lorsque vous voulez le rassembler en tas. Vous pouvez y ajouter du colorant alimentaire, des paillettes, de la poudre de craie pour le colorer.

Ensuite, place à la création! Vos enfants risquent de manipuler pendant un long moment le sable lunaire en jouant avec des moules, des emporte-pièces et toutes sortes de jouets de plage.

PÂTE À SEL

Voici le matériel nécessaire pour réaliser facilement de la pâte à sel : un verre de sel fin, un verre d'eau tiède, deux verres de farine, des colorants alimentaires ou des craies.

Recette de la pâte à sel :

Dans un saladier, mélanger deux verres de farine et un verre de sel fin dans un saladier. Verser un verre d'eau tiède. Malaxer jusqu'à obtenir une belle boule de pâte souple.



Avant de cuire vos objets, nous vous conseillons vivement de les laisser sécher.

La pâte à sel se cuit lentement à température douce. Réglez votre four à la température minimum.

François Bodineau, 61 ans
président de l'association de chasse de La Regrippière

Quel est votre parcours ?

Je suis né à la Chapelle Heulin, mon père était vigneron et ma mère institutrice. J'ai fait une formation de tourneur fraiseur mais après l'armée j'ai repris des études viticoles. J'ai alors rapidement intégré l'équipe des Frères Couillaud en 1982 où je suis devenu chef de culture jusqu'à ma retraite en 2021. J'ai habité longtemps à Vallet où mes deux filles ont grandi. J'ai choisi de venir habiter à La Regrippière quelques années avant ma retraite.

Aujourd'hui vous êtes devenu président de l'ACCA (Association de Chasse Communale Agréée) de La Regrippière. Pourquoi avoir pris cette responsabilité ?

Je n'ai pas toujours été chasseur. A l'âge de 14 ans, c'est mon oncle qui m'a initié notamment autour du marais de Goulaine mais j'ai passé mon permis assez tard. Cela a toujours été une passion et j'ai été président d'une association de chasse sur Vallet. Tout naturellement, en arrivant à La Regrippière, je suis devenu sociétaire et ai eu envie de m'investir.



Quel est le rôle du président et d'une association de chasse ?

Le président est d'abord là pour garantir la sécurité et la bonne organisation au sein de l'association. A La Regrippière, nous avons 43 adhérents et nous chassons sur 1600ha. Certaines zones sont gardées comme réserve non chassable et il y a des dates de chasse selon le type de gibier. De même, selon les comptages réalisés, le nombre de bracelets accordés évolue (selon le gibier, un nombre de bracelets est attribué à l'année à l'association et ce nombre ne peut pas être dépassé). Le président est aussi en lien avec la fédération départementale.

Qu'est ce qui vous plaît dans la chasse ?

D'abord, c'est le contact avec la nature. On est des observateurs de la faune et de son évolution à travers les saisons. Sur La Regrippière, on bénéficie d'une mixité de paysage avec des vignes, des prairies, des haies et des bois. Cela constitue des refuges et on retrouve une faune assez variée. Pour le petit gibier, des lièvres et des perdrix naturels... pour le gros gibier plutôt des chevreuils. J'aime aussi le travail avec les chiens et le dressage. Cela prend plusieurs mois avant d'avoir un bon chien de chasse. Evidemment, le partage et la convivialité sont aussi essentiels.

Comment assurer la cohabitation avec les autres habitants ?

Evidemment, il y a des règles de sécurité et chaque année tout le monde doit reprendre sa carte. Les jours de chasse sont le dimanche et deux jeudis par mois. Des battus aux renards ou aux sangliers peuvent également être organisées en urgence. J'invite les promeneurs et sportifs à se signaler avec des vêtements fluos. Avec du dialogue et de la courtoisie, on peut très bien cohabiter. D'ailleurs, le repas des chasseurs qui a lieu chaque année est ouvert à tous sur invitation.

Si vous croisez François sans moustache, c'est qu'il est à nouveau papy.